

Date d'exécution: 11 mars 2020 Version: 3 Date d'édition: 16 mars 2020



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

RAVENOL Diesel Quality Stabilisator

N° de l'article:

1390244

UFI:

1CMF-VJ63-SN5V-DDAT

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Additif de carburant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

Ravensberger Schmierstoffvertrieb GmbH

Jöllenbecker Str. 2

33824 Werther

D

Téléphone: +49 5203 9719 0

Télécopie: +49 5203 9719 40

E-mail: kontakt@ravenol.de

Site web: www.ravenol.de

E-mail (personne compétente): technik@ravenol.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Abt. Technik (Produktsicherheit), 24h: +49 700 24 112 112 (Contract ID: RAV) , +49 5203 9719 0 (Mo-Do 7.30 Uhr - 16.30 Uhr, Fr 7.30 Uhr - 13.15 Uhr) (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Danger par aspiration (<i>Asp. Tox. 1</i>)	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.	
Corrosion cutanée/irritation cutanée (<i>Skin Irrit. 2</i>)	H315: Provoque une irritation cutanée.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée (<i>Skin Sens. 1</i>)	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Dam. 1</i>)	H318: Provoque de graves lésions des yeux.	



Date d'exécution: 11 mars 2020 Version: 3 Date d'édition: 16 mars 2020

*

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS05
Corrosion



GHS07
Point d'exclamation



GHS08
Danger pour la santé

Mention d'avertissement: Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

Alkylaryl amine; Acides naphthéniques, produit de réaction avec la diéthylènetriamine, la triéthylènetétramine, l'oxyde d'éthylène et Acide oléique; Isononylphénol, éthoxylé, phénols, éthoxylé; Hydrocarbures C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes, <2% d'aromatiques

Consignes en cas de risques pour la santé	
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.

Informations supplémentaires sur les dangers	
EUH208	Contient Acides naphthéniques, produit de réaction avec la diéthylènetriamine, la triéthylènetétramine, l'oxyde d'éthylène et Acide oléique, Alkylaryl amine. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence	
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.

Conseils de prudence Prévention	
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence Réaction	
P301 + P310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/Numéro d'appel d'urgence.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/Numéro d'appel d'urgence.
P331	NE PAS faire vomir.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Conseils de prudence Stockage	
P405	Garder sous clef.

Conseils de prudence Evacuation	
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

*

3.2. Mélanges

Indications diverses:

caractéristique des composants selon le décret CE n°648/2004: >30 % Hydrocarbures, aliphatique, <5 % phénols et phénols halogénés



Date d'exécution: 11 mars 2020 Version: 3 Date d'édition: 16 mars 2020

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 64742-48-9 N°CE: 918-481-9 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457273-39	Hydrocarbures C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes, <2% d'aromatiques Asp. Tox. 1 EUH066	50 - < 90 Pds %
	Acides naphthéniques, produit de réaction avec la diéthylènetriamine, la triéthylènetétramine, l'oxyde d'éthylène et Acide oléique Eye Dam. 1, Skin Corr. 1C, Skin Sens. 1 H314-H317-H318	1 - < 5 Pds %
n°CAS: 37205-87-1	Isononylphénol, éthoxylé, phénols, éthoxylé Acute Tox. 4, Aquatic Chronic 2, Eye Dam. 1 H302-H318-H411	1 - < 5 Pds %
	Alkylaryl amine Acute Tox. 4, Aquatic Chronic 2, Eye Irrit. 2, Flam. Liq. 3, Repr. 1A, Skin Sens. 1 H226-H302-H317-H319-H360-H411	0 - < 1 Pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

* **4.1. Description des premiers secours**

Informations générales:

Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Evacuer les personnes en lieu sûr.

En cas d'inhalation:

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

En cas de contact avec la peau:

Laver abondamment à l'eau et au savon.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Provoque une irritation cutanée.

Après contact avec les yeux:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin. Consulter un ophtalmologiste. Provoque de graves lésions des yeux.

En cas d'ingestion:

NE PAS faire vomir. En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Consulter impérativement un médecin.

Protection individuelle du premier sauveteur:

Utiliser un équipement de protection personnel.



Date d'exécution: 11 mars 2020 Version: 3 Date d'édition: 16 mars 2020

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Maux de tête, Nausée, Vertiges, fatigue, irritation de la peau

Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

Peut irriter la peau et les yeux.



Date d'exécution: 11 mars 2020 Version: 3 Date d'édition: 16 mars 2020

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. Appeler un CENTRE ANTIPOISON.
Des symptômes peuvent apparaître seulement quelques heures après l'exposition.
Danger par aspiration

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Dioxyde de carbone (CO₂), Poudre d'extinction, Brouillard d'eau, mousse résistante à l'alcool.
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Inflammable. Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie. Une concentration dans des locaux en contrebas ou des locaux fermés présente un risque d'asphyxie.

Produits de combustion dangereux:

Oxydes d'azote (NO_x) Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO₂)
En cas d'incendie: Gaz/vapeurs, toxique

5.3. Conseils aux pompiers

Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie. Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

5.4. Indications diverses

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.
Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau.
Classe de feu: B
L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Utiliser un équipement de protection personnel.
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Équipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Procédures d'urgence:

Eloigner toute source d'ignition. Evacuer les personnes en lieu sûr. Assurer une aération suffisante.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Utiliser une protection respiratoire adéquate Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement. Danger d'explosion.
Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Pour le nettoyage:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.



Date d'exécution: 11 mars 2020 Version: 3 Date d'édition: 16 mars 2020

6.4. Référence à d'autres sections

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage
RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

6.5. Indications diverses

Éliminer immédiatement les quantités renversées. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Mesures de protection incendie:

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière:

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement:

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Les standards minimaux applicables aux mesures de protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans le code TRGS 500. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé et hors de portée des enfants. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

matériaux d'emballage:

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Protéger puits et canalisation d'une infiltration du produit.
Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.
Ne pas stocker à des températures de plus de 50°C.
Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Informations sur l'entreposage commun:

règle technique 510
Ne pas stocker ensemble avec: Comburant, Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes, Aliments pour humains et animaux

Classe de stockage: 10 - Liquides combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

Autres indications relatives aux conditions de stockage:

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. À conserver au frais et au sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation:

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.



Date d'exécution: 11 mars 2020 Version: 3 Date d'édition: 16 mars 2020

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
PL	Hydrocarbures C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes, <2% d'aromatiques n°CAS: 64742-48-9	① 300 mg/m ³ ② 900 mg/m ³
VLA (FR)	Hydrocarbures C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes, <2% d'aromatiques n°CAS: 64742-48-9	① 1 000 mg/m ³ ② 1 500 mg/m ³ ⑤ (hydrocarbures C9-C12)
DFG (DE)	Hydrocarbures C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes, <2% d'aromatiques n°CAS: 64742-48-9	① 50 ppm (300 mg/m ³) ② 100 ppm (600 mg/m ³)
NO	Hydrocarbures C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes, <2% d'aromatiques n°CAS: 64742-48-9	① 50 ppm (275 mg/m ³) ⑤ (White Spirit (aromatinnhold < 22 %))
CH	Hydrocarbures C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes, <2% d'aromatiques n°CAS: 64742-48-9	① 50 ppm (300 mg/m ³) ② 100 ppm (600 mg/m ³) ⑤ (Naphtha, mit Wasserstoff behandelte, schwere)
MAK (AT)	Hydrocarbures C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes, <2% d'aromatiques n°CAS: 64742-48-9	① 200 mL/m ³ ② 400 mL/m ³ ⑤ (für Kohlenwasserstoffgemische mit einem Gehalt an aromatischen Kohlenwasserstoffen von weniger als 1 %, an n-Hexan von weniger als 5 % und an Cyclo-/Isohexanen von weniger als 25 %)
MAK (AT)	Hydrocarbures C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes, <2% d'aromatiques n°CAS: 64742-48-9	① 170 mL/m ³ ② 340 mL/m ³ ⑤ (für Kohlenwasserstoffgemische mit einem Gehalt an aromatischen Kohlenwasserstoffen von weniger als 1 %, an n-Hexan von weniger als 5 % und an Cyclo-/Isohexanen von 25 % oder mehr)
WEL (GB)	Hydrocarbures C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes, <2% d'aromatiques n°CAS: 64742-48-9	① 1 200 mg/m ³ ⑤ (> or = C7, Normal and branched chain alkanes)
WEL (GB)	Hydrocarbures C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes, <2% d'aromatiques n°CAS: 64742-48-9	① 800 mg/m ³ ⑤ (> or = C7, Cycloalkanes)
SI	Hydrocarbures C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes, <2% d'aromatiques n°CAS: 64742-48-9	① 700 mg/m ³

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Aucune donnée disponible

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Éviter l'exposition. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.



Date d'exécution: 11 mars 2020 Version: 3 Date d'édition: 16 mars 2020

8.2.2. Protection individuelle



Protection yeux/visage:

Lors du transfert de liquides: Lunettes avec protections sur les côtés
 normes DIN/EN: DIN EN 166

Protection de la peau:

Protection des mains

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile), PVC (Chlorure de polyvinyle), Caoutchouc butyle

Epaisseur du matériau des gants: $\geq 0,45$ mm

Temps de pénétration (durée maximale de port) >480 min

Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Porter les gants de protection homologués: EN ISO 374

Protection du corps appropriée: Vêtements de protection

Protection respiratoire:

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: AX

Autres mesures de protection:

Porter un vêtement de protection approprié. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir section 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

* 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État: Liquide

Couleur: jaune

Odeur: non déterminé

Données de sécurité

paramètre		à °C	Méthode	Remarque
pH	non déterminé			
Point de fusion	non déterminé			
Point de congélation	non déterminé			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	200 °C			
Température de décomposition	non déterminé			
Point éclair	61 °C			
Taux d'évaporation	non déterminé			
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé			
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	0,6 – 7 Vol-%			
Pression de la vapeur	non déterminé			
Densité de la vapeur	Aucune donnée disponible			
Densité	810 kg/m ³	20 °C		
Densité apparente	non applicable			



Date d'exécution: 11 mars 2020 Version: 3 Date d'édition: 16 mars 2020

paramètre		à °C	Méthode	Remarque
Solubilité dans l'eau	La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau.			
Coefficient de partage: n-octanol/ eau	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, dynamique	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, cinématique	<i>non déterminé</i>			

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

10.5. Matières incompatibles

Comburant, Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes



10.6. Produits de décomposition dangereux

Gaz/vapeurs, toxique, Le monoxyde de carbone (CO)

Google Translate for Business:Translator ToolkitWebsite TranslatorGlobal Market Finder

Turn off instant translationAbout Google TranslateMobileCommunityPrivacyHelpSend feedback



Date d'exécution: 11 mars 2020 Version: 3 Date d'édition: 16 mars 2020

Indications diverses

Ne pas mélanger avec autres produits chimiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

* 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
64742-48-9	Hydrocarbures C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes, <2% d'aromatiques	DL50 par voie orale: >8 000 mg/kg (Rat) DL50 dermique: >3 160 mg/kg (Lapin) LC50 Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur): 4 951 mg/l 4 h (Rat)
37205-87-1	Isononylphénol, éthoxylé, phénols, éthoxylé	DL50 par voie orale: 5 600 mg/kg (Rat) Toxicological Data, compiled by the National Institute of Health (NIH), USA, selected and distributed by Technical Database Services (TDS), New York, 2009

Toxicité orale aiguë:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Toxicité dermique aiguë:

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplies.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplies.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplies.

Cancerogénité:

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplies.

Toxicité pour la reproduction:

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplies.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplies.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplies.

Danger par aspiration:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

* 12.1. Toxicité

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
64742-48-9	Hydrocarbures C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes, <2% d'aromatiques	LC50: >1000 mg/l 4 d (poisson, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) EC50: >1000 mg/l 2 d (crustacés, Daphnia magna (puce d'eau géante)) ErC50: >1000 mg/l 4 d (Algues/plantes aquatiques, Pseudokirchneriella subcapitata)
37205-87-1	Isononylphénol, éthoxylé, phénols, éthoxylé	LC50: 1 - 10 mg/l 4 d (poisson, Brachydanio rerio) ErC50: 1 - 10 mg/l 3 d (Algues/plantes aquatiques, Scenedesmus subspicatus)

Estimation/classification:

Le produit n'a pas été testé.



Date d'exécution: 11 mars 2020 Version: 3 Date d'édition: 16 mars 2020

12.2. Persistance et dégradabilité

Informations complémentaires:

Aucune information disponible.

* 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC):

Le produit n'a pas été testé.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

* 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

n°CAS	Nom de la substance	Résultats des évaluations PBT et vPvB
64742-48-9	Hydrocarbures C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes, <2% d'aromatiques	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
	Acides naphthéniques, produit de réaction avec la diéthylènetriamine, la triéthylènetétramine, l'oxyde d'éthylène et Acide oléique	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
37205-87-1	Isononylphénol, éthoxylé, phénols, éthoxylé	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
	Alkylaryl amine	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

13.2. Informations complémentaires

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1. N° UN			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
14.2. Nom d'expédition des Nations unies			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.



Date d'exécution: 11 mars 2020 Version: 3 Date d'édition: 16 mars 2020

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
--	-----------------------------------	---------------------------	---------------------------------------

*

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

négligeable

14.4. Groupe d'emballage

négligeable

*

14.5. Dangers pour l'environnement

négligeable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

négligeable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Le transport en conteneur pour vrac est interdit selon le Code IMDG.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

*

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Limites d'utilisation:

entrée 46a: Isononylphénol, éthoxylé, phénols, éthoxylé

Autres réglementations (UE):

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III], Catégories de danger:

- E2 Danger pour l'environnement aquatique, dans la catégorie chronique 2

Indications relatives à la directive 1999/13/CE sur la limitation d'émissions de composés organiques volatils (DIR-COV)

Teneur en composés organiques volatils (COV) en pourcentage pondéral: Aucune information disponible.

15.1.2. Directives nationales

[DE] Directives nationales

Notice explicative sur la limite d'occupation

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant. Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Störfallverordnung

pour les substances contenues dans le produit:

Catégories de danger:

- E2 Danger pour l'environnement aquatique, dans la catégorie chronique 2

Technische Anleitung Luft (TA-Luft)

Remarque:

À observer: 5.2.5

Classe risque aquatique (WGK)

WGK:

2 - deutlich wassergefährdend

Source:

Auto-classification conformément au Règlement AwSV (mélange, règle de calcul).

Technische Regeln für Gefahrstoffe

Mesures minimales de protection selon TRGS 500

Berufsgenossenschaftliche Vorschriften (BGV)

À observer: Berufsgenossenschaftliche Informationen (BGI) 868

Berufsgenossenschaftliche Regeln (BGR) 189, 190, 192, 195

Date d'exécution: 11 mars 2020 Version: 3 Date d'édition: 16 mars 2020



[CH] Directives nationales

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Mengenschwelle (Schweiz - StFV)
Gefahrencode
Brandverhütung, BVD (Schweiz)
Störfallverordnung (StFV)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

15.3. Informations complémentaires

Indications tactiles de danger (EN/ISO 11683). Fermetures à l'épreuve des enfants (EN 862/ISO8317).

RUBRIQUE 16: Autres informations

*

16.1. Indications de changement

2.1.	Classification de la substance ou du mélange
2.2.	Éléments d'étiquetage
3.2.	Mélanges
4.1.	Description des premiers secours
9.1.	Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
11.1.	Informations sur les effets toxicologiques
12.1.	Toxicité
12.3.	Potentiel de bioaccumulation
12.5.	Résultats des évaluations PBT et vPvB
14.1.	Numéro ONU
14.2.	Nom d'expédition des Nations unies
14.3.	Classe(s) de danger pour le transport
14.5.	Dangers pour l'environnement
15.1.	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
16.1.	Indications de changement
16.5.	Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

16.2. Abréviations et acronymes

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).
Voir tableau sur le site www.euphrac.eu

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

67/548 / CEE - Directive sur les substances dangereuses
1999/45 / CEE - Directive sur les préparations dangereuses
1907/2006 CE - Règlement REACH
1272/2008 CE - Règlement sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges et modifiant les directives 67/548 / CEE et 1999/45 / CE et le règlement (CE) n ° 1907/2006
Règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH), annexe II
Agence européenne des produits chimiques (ECHA), classification C & L et inventaire de l'étiquetage
Agence européenne des produits chimiques (ECHA), ECHA-CHEM Substances enregistrées
OCDE Le Portail mondial pour les substances chimiques (ChemPortal)
IfA de l'assurance sociale allemande contre les accidents: base de données sur les substances GESTIS et valeurs limites internationales pour les substances chimiques
UBA, Fachgebiet IV 2.4: Centre de documentation et d'information sur les substances polluantes dans l'eau RIGOLETTO (Catalogue des substances dangereuses pour l'eau)



Date d'exécution: 11 mars 2020 Version: 3 Date d'édition: 16 mars 2020

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Danger par aspiration (<i>Asp. Tox. 1</i>)	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.	
Corrosion cutanée/irritation cutanée (<i>Skin Irrit. 2</i>)	H315: Provoque une irritation cutanée.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée (<i>Skin Sens. 1</i>)	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Dam. 1</i>)	H318: Provoque de graves lésions des yeux.	

* 16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations supplémentaires sur les dangers	
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente